

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 décembre 2022
Rapporteur :
Madame Françoise DORVAL

N° 2

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 20/12/2022
- la transmission au contrôle de légalité le : 20/12/2022 (accusé de réception du 20/12/2022)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Offre de concours - Travaux de viabilisation du chemin d'accès à la ferme maraichère
dans le cadre de l'appel à projet Quartier Fertile**

La ville de Quimper a reçu de la part de Quimper Bretagne Occidentale une proposition d'offre de concours pour le financement des travaux du chemin d'accès à la ferme maraichère mise en place dans le cadre de l'appel à projet Quartier Fertile Les travaux seront réalisés par la ville de Quimper compte tenu qu'elle est propriétaire de la parcelle.

Pour rappel, Quimper Bretagne Occidentale et la Ville de Quimper ont signé avec l'ANRU fin décembre 2019, une convention d'une durée de 5 ans, pour le nouveau projet de rénovation urbaine de Kermoisan.

Fin du 1er trimestre 2021, Quimper Bretagne Occidentale a été retenu sur le quartier de Kermoisan dans le cadre de l'appel à projet lancé par l'ANRU « Quartier Fertile », ayant pour but de développer l'agriculture urbaine dans les quartiers prioritaires ; Le dossier présenté par Quimper Bretagne Occidentale en lien avec d'autres partenaires du quartier comprenait différentes actions dont la principale est la création d'une ferme maraichère bio.

D'autres actions sont prévues dans le cadre de cet appel à projet avec en particulier la création d'un verger de petits fruitiers au sein du Jardin du Manoir par la MPT de Penhars et la réalisation d'un jardin familial de 25 parcelles par la Ville de Quimper. Le verger au sein du Jardin du Manoir a été inauguré lors de la dernière revue de projet de la convention NPNRU par madame la Présidente en présence de monsieur le Préfet, début décembre 2021.

La ville de Quimper a reçu de la part de Quimper Bretagne Occidentale une proposition d'offre de concours pour le financement des travaux du chemin d'accès à la ferme maraichère Les travaux seront réalisés par la Ville de Quimper compte tenu qu'elle est propriétaire de la parcelle.

Dans le cadre de l'appel à projet Quartier Fertile lancé par l'ANRU, Quimper Bretagne Occidentale va donc réaliser une ferme maraichère bio sur les parcelles (IL 27,

IL 29) dont elle vient de faire l'acquisition situées sur la commune de Quimper. L'accès à la ferme s'effectue par un chemin situé sur la parcelle IL45 propriété de la Ville de Quimper. La mise en exploitation de cette ferme est prévue pour l'été 2023.

La ville de Quimper va procéder à des travaux de renforcement du chemin d'accès existant pour partie ainsi qu'à sa viabilisation en eau.

Pour ces travaux, nécessaires pour le projet de ferme maraichère qui sera ainsi desservie par une voie d'accès ainsi qu'en eau, Quimper Bretagne Occidentale propose une offre de concours à la commune de Quimper pour le financement des travaux qui sont estimés à 114 K €.

Sur ce montant, la ville de Quimper bénéficiera d'une subvention à hauteur de 50 % de l'ANRU dans le cadre de l'appel à projet Quartier Fertile. L'offre de concours de Quimper Bretagne Occidentale portera sur le solde soit 50 %.

Le contrat d'offre de concours joint en annexe reprend l'ensemble des dispositions des parties.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'accepter l'offre de concours de Quimper Bretagne Occidentale ;
- 2 - d'autoriser madame la maire à signer le contrat d'offre de concours entre la ville de Quimper et Quimper Bretagne Occidentale.